

Qualification et Habilitation :

FORMATEUR FFVOILE

des Moniteurs Fédéraux et CQP Initiateur Voile

Fiche référentielle descriptive

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique à toute personne, sans distinction de genre, souhaitant acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Formateur FFVoile des Moniteurs Fédéraux et CQP Initiateur Voile »

Le titulaire de la qualification « Formateur FFVoile » exerce une activité bénévole ou rémunérée¹, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de formations habilitées et inscrites au calendrier national des formations FFVoile, sous l'autorité d'un titulaire de la qualification « Formateur Référent FFVoile ».

Le Formateur FFVoile intervient sur les formations de moniteur FFVoile (MF) ou de Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Voile (CQP-Initiateur Voile). Le bloc de compétences définissant son périmètre d'activité est le suivant : **Animation d'une formation, accompagnement et évaluation des candidats au Monitorat Fédéral ou au CQP initiateur voile.**

¹ Activité salariée possible dès lors que le formateur est titulaire d'une qualification professionnelle inscrite à **Annexe II-1 (art. A212-1) du code du sport et d'une carte professionnelle à jour.**

B – Référentiel de compétences liées aux activités du titulaire de la qualification « Formateur FFVoile des Moniteurs Fédéraux et CQP Initiateur Voile »

Les activités et compétences associées exercées par le/la titulaire de la qualification « Formateur FFVoile » sont les suivantes :

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>
		CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences : Animation d'une formation, accompagnement et évaluation des candidats au Monitorat Fédéral ou au CQP initiateur voile.		
A1. Intégrer les orientations présentées par le référent formation et se situer dans le parcours de l'apprenant	C.1.1 Appliquer les orientations pédagogiques et les directives fournies par le référent formation dans la conception et la mise en œuvre des séquences de formation tout en respectant les normes du Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Voile (CQP-IV). C.1.2 Comprendre et utiliser le parcours de formation établi par le référent pour adapter le contenu de ses interventions pédagogiques en fonction des besoins de chaque apprenant.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le formateur organise son activité de formation selon l'organisation proposée par son référent.</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Il organise son intervention en prenant en compte les étapes définies par le référent. - Il identifie les activités et compétences associées du référentiel du CQP. - Il positionne son intervention et son niveau d'étayage selon le programme défini.
A2. Animer des séquences de formation et accompagner en situation de travail	C.2.1 Concevoir et animer des séquences de formation en salle ou sur l'eau en mobilisant des méthodes pédagogiques variées et adaptées en fonction des contextes de formation pour favoriser les apprentissages. C.2.2 Intégrer les outils pédagogiques recommandés par la Fédération Française de Voile dans les séquences d'enseignement. C.2.3 Accompagner les apprenants pour la préparation des séances de voile en intégrant les aspects techniques et de sécurité. C.2.4 Intervenir dans l'action et faciliter l'acquisition des compétences par un accompagnement personnalisé.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le formateur conçoit et anime des actions de formations contribuant au développement des compétences des apprenants.</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les outils fédéraux pour construire ses séquences de formation (planchettes, contenus à distance, carte de progression, ...) - Il accompagne avant, pendant et après l'action en modulant la démarche réflexive auprès de ses apprenants.

	C.2.5 Moduler sa posture pédagogique en fonction des besoins et des compétences des apprenants pendant les activités de voile.	
	C.2.6 Organiser des séances de débriefing pour favoriser la réflexion et l'analyse critique des expériences vécues.	
A3. Évaluer selon les grilles de certification et conditions de réalisation précisées par le référent	C.3.1 Appliquer les grilles de certification conformes au CQP Initiateur Voile dans le processus d'évaluation en respectant les conditions de réalisation établies par le référent formation.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le formateur évalue les candidats dans le respect du règlement.</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les grilles de certification. - Il met en œuvre les modalités d'évaluations selon les préconisations de son référent.
A4. Participer à la gestion des difficultés et la dynamique d'amélioration	C.4.1 Adapter la démarche pédagogique pour surmonter les difficultés identifiées chez les apprenants.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le formateur prend en compte les difficultés des candidats dans son action pédagogique et participe à l'amélioration continue de la formation.</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il adapte ses interventions en faisant varier son niveau d'étayage selon les retours formulés par l'apprenant ou le référent. - Il évalue régulièrement le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant en s'appuyant sur le livret d'apprentissage. - Il fait remonter au référent les éléments participant à l'alimentation du bilan intermédiaire de l'apprenant. - Il contribue de manière proactive aux échanges de pratiques organisés dans son territoire. - Il partage ses expériences et ses bonnes pratiques avec d'autres formateurs. - Il participe aux regroupements organisés à leur intention et prend en compte les informations diffusées par la fédération.
	C.4.2 Identifier et signaler toute difficulté ou besoin particulier d'un apprenant, en collaboration avec le référent formation.	
	C.4.3 Contribuer activement aux réflexions et actions visant à améliorer les pratiques pédagogiques et le dispositif de formation.	

C- Mise en œuvre de la formation et Obtention de la qualification « Formateur FFVoile des Moniteurs Fédéraux et CQP initiateurs voile »

a- Prérequis à l'accès à la formation de la qualification « Formateur FFVoile »

Le candidat à la qualification de « Formateur FFVoile » doit :

- Être titulaire du Moniteur FFVoile ou du CQP d'AMV ou CQP initiateur voile ou titulaire d'un diplôme ou d'une certification jugée équivalente ou supérieure,
- Justifier d'au minimum 3 saisons d'encadrement,
- Être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant ».

b- Organisation de la formation de « Formateur FFVoile »

- La FFVoile, les ligues ou associations nationales ont la capacité à organiser les formations de « Formateur FFVoile au MF ou au CQP ».
- La durée de la formation est de 24 heures minimum, sur un format mixte présentiel et distanciel.
- Les formateurs de la formation de « Formateur FFVoile des MF et CQP Initiateur Voile » sont titulaires au minimum de la qualification de « Formateur Référent FFVoile » en cours de validité et doivent justifier d'une expérience significative en tant que Formateur Référent FFVoile. Les formateurs sont habilités par le service Formation & Emploi de la FFVoile. Les formateurs référents doivent participer activement aux regroupements organisés par la FFVoile dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.
- L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Formateur FFVoile des MF et CQP Initiateur Voile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile par le formateur responsable de la formation.
- Les ligues ou associations nationales organisant des formations de formateurs s'engagent à fournir un programme prévisionnel détaillé et à utiliser les outils fédéraux et autres productions pédagogiques physiques et dématérialisées et à les mettre à disposition des candidats.
- Les ligues ou associations nationales s'engagent à fournir un bilan de formation au service Formation et Emploi de la FFVoile.

c- Evaluation-certification

Evaluation formative continue à partir de travaux de groupe et de présentations orales.

Evaluation certificative réalisée au cours d'un test en ligne portant sur des questions liées à la maîtrise de la conception d'actions de formation des MF et CQP initiateur voile. A ce titre elle portera sur les points suivants :

- o La maîtrise des contenus et outils de formation des moniteurs
- o La capacité à concevoir des actions de formation en organisme de formation ou en situation de travail
- o La connaissance des conditions de conformité réglementaire du dispositif de certification, notamment dans le cadre de l'évaluation des candidats.

Les candidats ayant échoué à l'évaluation certificative pourront bénéficier d'une session de rattrapage sans avoir à suivre de nouveau la formation.

Cette certification est enregistrée sur le fichier national des certifications FFVoile.

d- Obtention de la qualification par VAE

La qualification « formateur FFVoile de MF et CQP Initiateur Voile » est accessible par la voie de la VAE. Le dossier sera instruit par le service Formation et Emploi de la FFVoile.

e- Allègement de la formation /positionnement

Le responsable de la formation peut envisager, après un positionnement des candidats, d'alléger tout ou partie de leur formation.

D – Maintien de la qualification de « Formateur FFVoile des Moniteurs Fédéraux et CQP initiateurs voile »

Dans le cadre d'une démarche de qualité, la FFVoile impose à ses formateurs en exercice dans ses centres de formation affiliés, un maintien ou un développement de leurs compétences pour leur permettre d'exercer. Ces formations conditionnent, qui plus est, la capacité des centres de formation à utiliser un certain nombre d'outils pertinents que la fédération a développé, au service des formateurs et des futurs moniteurs.

Les modalités d'organisation des formations sont définies par la ligue dans le cadre de leur règlement technique régional de formation ou par l'association nationale. Ces modalités devront être portées à la connaissance du service Formation & Emploi de la FFVoile pour validation. En outre, les sessions devront prendre en compte les besoins exprimés par les formateurs, la mise à jour des évolutions réglementaires ainsi que les outils développés par la FFVoile. Pour maintenir son habilitation, il faut participer au minimum à une formation tous les 2 ans.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Modification en D	CA
23/05/2024	V1.1	Modification de la dénomination, du champ d'activités et de compétences du formateur FFVoile au MF et CQP	BE
22/06/2024	V1.2	Modification de la dénomination, du champ d'activités et de compétences du formateur FFVoile au MF et CQP	CA